

**Commentaire :**

Hier, les concentrations en particules fines sont restées très élevées sur l'ensemble de la Bourgogne et plus particulièrement dans le département de l'Yonne et le sud de la région.

Pour aujourd'hui, compte tenu des conditions météorologiques, la situation ne devrait pas évoluer. Du à la persistance de l'épisode et des concentrations élevées, l'ensemble de la Bourgogne passera en déclenchement du seuil d'alerte.

Cette situation ne devrait pas changer dans les prochains jours.

Populations cibles : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques, toutes personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution.

Recommandations sanitaires :	
Pour la population générale :	Pour les personnes cibles :
Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) réalisées à l'extérieur.	<ul style="list-style-type: none"> - Évitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe - Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'efforts.
Dans tous les cas	
En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations) : <ul style="list-style-type: none"> - prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin, - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort, - prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant. 	
Recommandations comportementales pour toute la population :	
<ul style="list-style-type: none"> - limiter l'usage des engins à moteur thermique - privilégier les modes de déplacement non polluants ou en commun - différer les déplacements non indispensables 	<ul style="list-style-type: none"> - réduire sa vitesse de 20 km/h hors agglomération - limiter les travaux nécessitant l'usage de solvants - aux industrielles, réduire leurs émissions de composés organiques volatiles et d'oxydes d'azote

Information complémentaire : Pas de dépassement de seuil pour les autres polluants

Pour plus de détail, consulter notre site internet www.atmosfair-bourgogne.org